



Habitat & Développement
à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ Cedex 9
Mail : contact@hd-aveyron-lozere.fr
Tél.: 05 65 73 65 76
à Mende :
10 Bd. Lucien Arnault
48000 MENDE
Tél.: 04 66 31 13 33

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNE DE :

CASSAGNES-BEGONHES



P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION

Arrêté le :

6 mars 2015

Approuvé le:

Exécutoire le:

Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

VISA

Date :

Le Maire,
Michel COSTES

Ordures ménagères

6.4

**Plan Local D'Urbanisme
Commune de Cassagnes-Bégonhès**

Annexes Sanitaires – Ordures Ménagères

La compétence en revient à la Communauté de Communes : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchets industriels).

La collecte s'effectue par le biais de containers sur tout le territoire communal, collecte se faisant en point d'apport volontaire.

La collecte des déchets ménagers se fait deux fois par semaine, et une fois tous les 15 jours pour les déchets recyclables.

La commune dispose de 77 points de collectes (soit 83 conteneurs, 10 colonnes de verre).

En 2010, il a été collecté 1 037 tonnes de déchets ménagers et 438 tonnes de déchets recyclables.

La déchetterie est située sur la commune de Salmiech. Le centre de tri dont dépend la commune est situé à Millau, dans le parc d'activités des Fialets. Et les déchets non recyclés sont acheminés au bioréacteur de Labessière Candeil dans le Tarn.

Le règlement du PLU impose que les accès et voiries soient adaptées aux besoins, et donc aux gabarits des véhicules de collecte.

